

Formulaire de proposition de sujet de thèse

Contrats doctoraux cofinancés par Aix-Marseille Université et le CEA Cadarache Année universitaire 2017/2018

Critères d'éligibilité

- Le projet associera **nécessairement deux équipes appartenant à deux unités de recherche différentes, l'une d'Aix-Marseille Université, l'autre du CEA Cadarache,** au travers d'une codirection de thèse.
- Le sujet de thèse, **nécessairement co-construit par les deux équipes de recherche partenaires,** visera à lever un ou plusieurs verrous scientifiques ou technologiques.
- Les deux équipes devront s'assurer, auprès de leurs tutelles, que l'accord de financement du projet aura déjà été obtenu.
- Le Directeur de thèse (encadrant HDR) devra **obligatoirement être rattaché à l'une des Ecoles Doctorales d'AMU.**
- L'étudiant candidat devra être titulaire d'un master (ou d'un diplôme équivalent), justifier d'une aptitude à la recherche et répondre aux critères de qualité des Ecoles Doctorales.

Critères de sélections :

Le jury de sélection des sujets de thèse proposés s'attachera à vérifier les points suivants :

- Intérêt du sujet
 - Emergence de nouvelles collaborations.
 - Aspect novateur et originalité du sujet ou bien priorité stratégique forte avérée.
 - Impact fort de la recherche proposée.
- Equipes
 - Apport complémentaire des équipes partenaires (Intérêt avéré de la collaboration).
- Encadrement (respect de la charte des thèses)
 - Le directeur de thèse doit être HDR et rattaché à une des ED d'AMU.
 - Pas de dépassement de seuil d'encadrement (cf. charte des thèses d'AMU).

Calendrier

- **15/12/2016 à 12h00 :** Date limite de dépôt des projets de thèse.
- **Entre le 2/01 et le 27/01 :** délibérations intra Ecoles Doctorales et Directions du CEA.
- **Entre le 30/01 et le 31/01 :** centralisation des propositions classées par ordre de priorité par les ED d'une part et les Directions du CEA d'autre part.
- **03/02 :** Réunion du comité de sélection et transmission des résultats des sélections dans la journée aux intéressés.
- **21/04 :** Date limite de dépôt des dossiers des étudiants candidats (dossiers complets).

- **Entre le 22/05 et 26/05 :** Audition des candidats. Les candidats sélectionnés seront immédiatement informés.

Information complémentaire

- Le financement accordé comprendra uniquement la rémunération du doctorant (contrat doctoral établi par AMU, mais rémunéré à hauteur d'un contrat doctoral CEA soit 74.300 € brut pour 3 ans).

Titre de la thèse

3 à 5 mots-clés

Equipe d'accueil AMU

Directeur de thèse :
ED de rattachement :
Laboratoire :

Equipe d'accueil CEA Cadarache

Co-directeur de thèse :
ED de rattachement :
Dpt/Service/Laboratoire :
.....

Collaboration existante (mettre une croix)

Nouvelle collaboration (mettre une croix)

Descriptif du sujet (une page avec références)

Verrous scientifiques et/ou technologiques identifiés, intérêt de la collaboration

En cas de collaboration existante, **publications entre les deux équipes impliquées** (mentionner celles déjà publiées et celles envisagées).

Thèse(s) déjà encadrées par les deux équipes impliquées (en cas de collaboration existante)

Valorisation ou retombées industrielles attendues. Indiquer l'éventualité de dépôt de brevets

Garantie de financement du projet : écrire en toutes lettres que le laboratoire a obtenu la garantie d'un financement (le 1/2 financement AMU est garanti si le couple sujet-candidat est sélectionné. Par contre, ce n'est pas automatiquement le cas pour le 1/2 financement CEA. Le co-encadrant CEA doit s'assurer auprès de sa direction que ce 1/2 financement sera bien assuré le cas échéant)

Les propositions de sujets de thèse doivent être transmises en format pdf le **15 décembre 2016 à midi** **obligatoirement aux deux établissements:**

- A Monsieur Mossadek TALBY (college-doctoral-direction@univ-amu.fr) pour AMU
- A Monsieur Olivier PROVITINA (olivier.provitina@cea.fr) pour le CEA